

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** YACHTCARE ANTIFOULING SP blue
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 - **Secteur d'utilisation non déterminé**
 - **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture antisalissure
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**
Vosschemie GmbH
Esinger Steinweg 50
D-25436 Uetersen
Phone: +49 (0)4122 717 0; Fax: +49 (0)4122 717158; info@vosschemie.de
 - **Service chargé des renseignements:**
Abteilung Labor / +49 (0)4122 717 0
s.schaller@vosschemie.de
 - **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord, Goettingen, Deutschland
Phone: +49 (0)551 19240
-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3

H226

Liquide et vapeurs inflammables.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 1)



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS05



GHS07



GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

oxyde de cuivre (I)

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 2)

· Substance active (528/2012/CE)

1317-39-1 oxyde de cuivre (I)

82 g/l 6,1%

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Reg.nr.: 01-2119455851-35	solvant naphta aromatique léger (pétrole) ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	25-≤50%
CAS: 1317-39-1 EINECS: 215-270-7	oxyde de cuivre (I) ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	5-≤10%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène, mélange d'isomères ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	1-≤3%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Reg.nr.: 01-2119463881-32	oxyde de zinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	1-≤3%
CAS: 1317-38-0 EINECS: 215-269-1	oxyde de cuivre ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	≤0,3%
CAS: 7440-50-8 EINECS: 231-159-6	cuivre ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	≤0,3%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 3)

- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Éviter le rejet dans l'environnement.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Eponger avec un produit absorbant, inerte, non combustible (par ex. sable, gel de silice, absorbant acide, agglomérant universel).

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 4)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Respecter les dispositions de la loi existante en matière de protection des eaux.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protection antidéflagrante exigée.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64742-95-6 solvant naphtha aromatique léger (pétrole)

OEL (EU) Valeur momentanée: 120 mg/m³, 25 ppm

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 5)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm Peau
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 870 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m ³ , 100 ppm H B;

· DNEL
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/day (general population) 25 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	32 mg/m ³ (general population) 150 mg/m ³ (worker)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

Oral	Long-term exposure - systemic effects	1,6 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	108 mg/kg bw/day (general population) 180 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	14,8 mg/m ³ (general population) 77 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	174 mg/m ³ (general population) 289 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - local effects	174 mg/m ³ (general population) 289 mg/m ³ (worker)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral	Long-term exposure - systemic effects	0,83 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	83 mg/kg bw/day (general population) 83 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	2,5 mg/m ³ (general population) 5 mg/m ³ (worker)

· PNEC
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

PNEC aqua	327 mg/l (freshwater)
	327 mg/l (marine water)
	327 mg/l (intermittent releases)
PNEC sediment	12,46 mg/kg (freshwater)
	12,46 mg/kg (marine water)

1314-13-2 oxyde de zinc

PNEC aqua	0,0206 mg/l (freshwater)
	0,0061 mg/l (marine water)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 6)

PNEC sediment	117,8 mg/kg (freshwater) 56,5 mg/kg (marine water)
PNEC STP	52 mg/l
PNEC soil	35,6 mg/kg (soil dw)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

BAT (Suisse)	1,5 g/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methyl-Hippursäure
	1,5 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Xylol

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

· Protection respiratoire:

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

· Matériau des gants

DIN EN 374

Gants en PVA

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 7)

substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 6$ (≥ 480 min.)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Gants en néoprène

Butylcaoutchouc

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVC

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Bleu

· **Odeur:** De type solvanté

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

· **Point d'éclair** 36 °C

· **Température d'inflammation:** non déterminé

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: 0,8 Vol %

Supérieure: 7,6 Vol %

· **Pression de vapeur:** Non déterminé.

· **Densité à 20 °C:** 1,4 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Pas ou peu miscible

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

· **Viscosité:**

Dynamique: Non déterminé.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 8)

Cinématique:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
Réactions au contact des agents de réduction.
- **10.4 Conditions à éviter** Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
Réactions au contact des agents de réduction.
Réactions aux matières organiques.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	ATE	7.231,3 mg/kg (mix) (Méthode de calcul)
Dermique	ATE	44.436,3 mg/kg (mix) (Méthode de calcul)
Inhalatoire	ATE	282,8 mg/l (mix (mist)) (4h / Poussières/brouillard ; Méthode de calcul)
		198,9 mg/l (mix) (4h / vapeurs ; Méthode de calcul)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	LD 50	>6.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50	>3.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	>10,2 mg/l (rat)

1317-39-1 oxyde de cuivre (I)

Oral	LD50	470 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	>5 mg/l (rat) (OECD Guideline 403)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

Oral	LD 50	>4.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50	>1.700 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	21,7 mg/l (rat) (Vapour)
	LC50 /4h	6.350 ppm (rat) (vapour)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral	LD50	7.950 mg/kg (souris)
------	------	----------------------

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 9)

Inhalatoire	LD 50	>5.000 mg/kg (rat)
	LC 50 / 4h	>5,7 mg/l (rat) (Dust/Mist)
7440-50-8 cuivre		
Oral	LD50	>2.500 mg/kg (rat) (OECD 423)
	LDLo	0,01 mg/kg (human)
Dermique	LD 50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	1,5 mg/l (rat) (Dust / Mist)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des lésions oculaires graves.
- **Toxicité subaiguë à chronique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** A des effets narcotisants.
- **Sensibilisation** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Toxicité aquatique:**

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

EC50/48h	6,14 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	56 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50/96h	9,22 mg/l (oncorhynchus mykiss)
LL50/96h	10 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
NOELR (aqua chron.)	2,6 mg/l (daphnia magna) (OECD 211, 21d)
	2,6 mg/l (pimephales promelas) (OECD 204, 14d)

1317-39-1 oxyde de cuivre (I)

M Factor	10 (acute)
	1 (chronic)
EC50	0,03 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (96h)
EC50/48h	42 mg/l (daphnia)
LC50/96h	75 mg/l (danio rerio)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 10)

NOEC (aqua chron.)	4 mg/l (daphnia magna) (42 days, mortality)
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
EC50	>175 mg/l (activated slugde)
EC50/48h	3,82 mg/l (daphnia magna)
	8,5 mg/l (palaemonetes pugio) (marine water)
EC50/72h	4,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>780 mg/l (Cyprinus carpio)
	13,1-16,5 mg/l (Lepomis macrochirus)
	7,6 mg/l (oncorhynchus mykiss)
	13,4 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	>1,3 mg/l (oncorhynchus mykiss) (56 d)
1314-13-2 oxyde de zinc	
EC50/48h	98 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	42 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	2,17 mg/l (oncorhynchus mykiss)
NOEC	0,4 mg/l (daphnia magna) (48 h)
NOEC (aqua chron.)	17 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
7440-50-8 cuivre	
EC50/48h	0,000072 mg/l (crustacean) (Amphipoda, marine water)
	0,0021 mg/l (daphnia)
EC50/72h	13 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
	5,4 mg/l (algae) (marine water)
LC50/96h	0,00756 mg/l (fish) (marine water)
NOEC (aqua chron.)	7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (3 days, fresh water)
	0,0025 mg/l (algae) (Nitzschia closterium, marine water, 72h)
	2 mg/l (daphnia) (21 d)
	0,0008 mg/l (fish) (6 weeks, Oreochromis niloticus)

· 12.2 Persistance et dégradabilité**64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)**

Biodegradation | 74,3 % (ISO/DIS 14593, 28d)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

Biodegradation | 87,8 % (28d)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation**64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)**

log Kow | >3

BCF | 10-2.500 (lit.) (calculated)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

log Pow | >3

BCF | 6-23,4 (oncorhynchus mykiss)

1314-13-2 oxyde de zinc

log Pow | 2,2

BCF | 60.960

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 11)

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· **12.4 Mobilité dans le sol**

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

log Koc 2,36-1,783 (lit.) (calculated value)

Koc 60,7-229,2 (lit.) (calculated value)

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Code déchet:**

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1263

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG**

PAINT (copper, dicopper oxide), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

PAINT

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG**



· **Classe**

3 Liquides inflammables.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 12)

· Étiquette	3
· IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : oxyde de cuivre (I), solvant naphta aromatique léger (pétrole)
· Marine Pollutant:	Non
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	30
· No EMS:	F-E,S-E
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 13)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Réglementation européenne

· **Réglementation EU 528/2012**

1317-39-1	oxyde de cuivre (I)	6,1%
-----------	---------------------	------

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
E1 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

- Flam. Liq.3,H226
- Eye Dam.1,H318
- STOT SE 3,H335
- STOT SE 3,H336
- Aquatic Acute 1, H400
- Aquatic Chronic 1,H410

Méthode de classification

- D'après les données d'essais
- Méthode de calcul
- Méthode de calcul
- Méthode de calcul
- Méthode de calcul
- Méthode de calcul

- **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Labor
- **Contact:** Frau S. Schaller

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2017

V - 1

Révision: 01.11.2017

Nom du produit: YACHTCARE ANTIFOULING SP blue

(suite de la page 14)

· Acronymes et abréviations:*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*